



## Vente véhicule d'occasion

Par **Domy71**, le **13/08/2019** à **18:22**

Bonjours,

J'ai vendu un véhicule que j'avais mis en vente pour pièces, or une personne me l'a acheté pour le réparer. Je lui ai montré le contrôle technique avec les réparations à prévoir, elle a accepté.

Aujourd'hui elle me téléphone pour me dire que le joint de culasse est à changer, or à la vente il n'y avait pas. Elle demande de remboursement de la vente. A-t-elle le droit, et suis-je obligé de la rembourser?

Cordialement

Dominique

Par **morobar**, le **13/08/2019** à **18:50**

Bonjour,

[quote]

J'ai vendu un véhicule que j'avais mis en vente pour pièces

[/quote]

C'est illégal sauf à un professionnel.

Mais si la cession ou la carte grise ne mentionne pas cette destination, vous avez vendu le véhicule en l'état muni de son contrôle technique, que je suppose négatif, dans les 2 mois de sa validité.

Dans ces conditions vous pouvez faire le sourd.

Par **Domy71**, le **13/08/2019** à **21:22**

Je l'ai vendu mardi 7 août en l'état, je n'ais pas caché les réparations du contrôle technique, elle a accepté quand même , mais la demande le remboursement...Sur la carte grise j'ai noté vendu dans l'état